

Le chant du coucou : [suite]

Autor(en): **Toudouze, Gustave**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 34

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183862>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE CHANT DU COUCOU

II

On frappe, ... pure formalité... La porte fermée au loquet seulement n'offrit aucune résistance et le commissaire, avançant de quelques pas et se trouvant au milieu de la plus profonde obscurité, demanda si l'on avait apporté de la lumière. — Personne n'y avait songé.

« Marchez droit devant vous, monsieur Glak, dit le boucher, la fenêtre est en face de la porte. »

Le commissaire ayant suivi ce conseil, ouvrit la fenêtre et écarta largement les volets pleins qui interceptaient la lumière du jour.

La foule, stationnant sur la place dans le plus complet silence, accueillit ce mouvement dans la maison morte par un brouhaha d'interrogations avides et d'exclamations, mais la fenêtre se referma immédiatement.

La clarté, pénétrant brusquement dans la chambre, éclaira un lugubre tableau, et un sentiment d'horreur fit reculer un instant ceux qui se tenaient derrière le commissaire.

Le lit en désordre semblait non pas seulement foulé, mais plutôt piétiné; les couvertures rejetées traînaient jusqu'au milieu de la pièce avec deux chaises renversées; sur la table de nuit, souillée par le suif qui avait coulé du bougeoir de cuivre, on voyait une carafe à moitié remplie d'eau et un verre cassé. — Tout dénotait une lutte violente, une résistance acharnée, celle de la victime contre le meurtrier.

Enfin, en face du lit était accrochée au mur une de ces horloges qu'on appelle un *coucou*; mais spectacle hideux, l'une des chaînes munies de poids, qui descendent de ce coucou, s'enroulait autour du cou du malheureux Samuel Stauffer, suspendu à dix centimètres seulement du plancher.

La face déjà noirâtre, les traits démesurément gonflés et convulsés, les membres tordus par l'agonie, montraient que tout espoir était perdu: Samuel était mort. — Le chirurgien s'empressa d'en faire la constatation aussitôt que le corps eut été étendu sur le lit; la chaîne de fer, s'étant même profondément incrustée dans les chairs, formait au défunt un affreux collier sanguinolent, hideux à voir.

Les aiguilles, arrêtés sur le cadran, marquaient trois heures du matin: il y avait sept heures que le brocanteur avait cessé de vivre, le mouvement ayant dû abandonner l'horloge en même temps que le souffle suprême s'exhalait des lèvres du pendu.

Y avait-il crime ou suicide? La justice allait intervenir à son tour et donner son appréciation.

Si l'on jugeait d'après la simple inspection des lieux, la lutte, donc le meurtre, était de toute évidence.

Le brocanteur avait été surpris au lit, en plein sommeil; il avait résisté autant que son corps chétif et sa vieillesse le lui permettaient. Deux chaises tombaient, le verre se brisait sur la table de nuit, bruits qui se perdaient tout à fait au milieu de l'orage du dehors, car c'est de minuit à quatre heures que la tourmente régnait sur la ville de H... Le meurtrier, saisissant la chaîne du coucou à portée de sa main, étranglait le juif, — et le laissait presque rasant le sol.

Telle était l'hypothèse du commissaire, hypothèse tellement plausible que les assistants, le chirurgien lui-même, écoutaient sans dénégations.

« Supposez-vous un suicide? » reprenait le commissaire Glak, qui s'échauffait en parlant et agitait ses bras: « Alors Samuel Stauffer serait monté sur une chaise et la renversant du pied restait accroché par le cou; c'est inadmissible. — Comment expliquer ce verre brisé; pourquoi deux chaises renversées au lieu d'une seule? Pourquoi le désordre du lit, ces couvertures traînées jusqu'au pied du mur, presque sous l'horloge? Trouvez-leur un rapport quelconque avec l'hypothèse du suicide, si vous voulez, et expliquez-le si vous pouvez; pour moi il y a crime, je suis prêt à le jurer et je crois en avoir donné toutes les raisons. »

Il s'arrêta essoufflé, et chacun se taisait, regardant avec terreur le cadavre; puis le chirurgien, après un instant d'hésitation, lui dit:

« Pardon, maître Glak, mais d'où venait le meurtrier et comment a-t-il pu ouvrir la porte si bien close au rez-de-chaussée? Comment surtout a-t-il pu pousser le verrou qui a forcé le serrurier à démonter la serrure? voilà des détails que vous avez oubliés dans votre réquisitoire. »

— Vous êtes pour le suicide! riposta aigrement Glak.

— Je suis pour la vérité, répondit le chirurgien.

— Mais, dit le gros boucher en s'avançant, Samuel Stauffer avait un domestique.

— Le domestique!... et moi qui l'oubliais, s'écria le commissaire, qui eut un regard triomphant du côté du chirurgien; vite qu'on le recherche et qu'on fouille son logement. Peut-être les détails oubliés dans mon réquisitoire vont-ils devenir bien inutiles.

— C'est souhaiter un criminel, ne put retenir le chirurgien.

— Préférez-vous le crime impuni? — Mais où se trouve le logement du domestique.

— C'est au-dessus.

Hermann, le commissaire et un homme de police entrèrent précipitamment dans l'espèce de chambrette mansardée habitée par Jean Muller.

Dans un coin, le domestique du juif, jeune homme de vingt-cinq ans, à moitié vêtu, accroupi sur le carreau comme une bête fauve, se tenait la tête dans les mains, sans mouvements, hagard et paraissant sous le coup d'une impression terrifiante.

« Que faites-vous là? » cria de loin le commissaire, qui n'osa d'abord approcher.

Pas de réponse. Muller ne bougea pas: on le fit mettre debout en le soutenant sous les bras, il se laissa faire avec la plus complète indifférence, comme anéanti; Hermann lui passa un paletot, et, soutenu de chaque côté, le jeune homme fut conduit à l'étage inférieur pour être mis en présence de son maître.

Quand il reconnut la chambre de Samuel Stauffer, un frisson secoua soudain ses membres et par une brusque secousse il tenta de s'échapper pour fuir; mais la main de fer du boucher Hermann réprima cette tentative désespérée. Le commissaire hocha la tête: ses soupçons paraissaient se confirmer de plus en plus.

Amené devant le lit, en face de ce cadavre déjà glacé, aux chairs tuméfiées et bleuâtres, il le regarda d'un air hébété, mais sans frayeur; ce n'est que, lorsque se retournant, Jean Muller aperçut le coucou et la chaîne fatale ayant servi à consommer le crime, que la terreur sembla fondre sur lui. Il trembla violemment; ses dents claquèrent et, tombant à genoux, il parut demander grâce; seulement pas un son ne sortit de ses lèvres, il ne faisait que des gestes incompréhensibles.

Ce garçon n'était pas muet autrefois? — interrogea le commissaire; — il parlait sans doute?

— Parfaitement! répondirent Bloch et Hermann.

— Allons, Jean, réponds, demanda le boucher. Qui a tué ton maître, le vieux juif.

Le domestique ne répondit pas et ne sortit point un instant de son silence hébété.

Est-il devenu fou ou muet? pensait le chirurgien.

— Nous verrons s'il s'obstinera dans un pareil système, reprit le commissaire Glak avec un froncement de sourcils.

— Cet homme paraît ne pas pouvoir parler, dit le chirurgien qui examinait attentivement Muller; il se pourrait que ce meurtre l'eût frappé d'une façon terrible et inattendue; nous avons de célèbres exemples de ce cas chez les témoins d'une scène d'épouvante.

— Bien pour les témoins, ajouta Glak, mais croyez-vous que le même effet puisse avoir lieu sur un assassin, une fois son crime accompli. »

— Je ne sais.

(A suivre.)

L. MONNET.